

CONSEIL CANTONAL

Le Mans – Quartiers Sud
Ruaudin

Séance n°39
2 février 2012

Le budget 2012 du Conseil général de la Sarthe

Le budget primitif 2012 du Conseil général de la Sarthe s'élève à 601 millions d'euros.

↳ **479 M€ de dépenses de fonctionnement** soit +2.8% par rapport à 2011, progression liée à l'évolution des dépenses notamment dans le domaine de la solidarité.

Agir toujours plus pour l'emploi et l'éducation	81,9 M €	17,1%
Développement économique : stimuler l'activité	3,7	0,8%
Accompagner les publics en difficulté vers l'emploi	64,1	13,4%
Agriculture : valoriser nos atouts	1,0	0,2%
Tourisme : Conforter l'attractivité de la Sarthe	0,6	0,1%
Éducation : Préparer l'avenir	12,4	2,6%
Favoriser le développement durable et équilibré du territoire	53,5 M €	11,2%
Accompagner le développement de tous les territoires	1,1	0,2%
Environnement : préserver notre cadre de vie	0,9	0,2%
Transport : faciliter les déplacements	28,5	5,9%
Routes : relier les territoires	13,6	2,8%
Encourager l'accès à la culture pour tous	5,6	1,2%
Promouvoir les pratiques sportives	3,8	0,8%
Renforcer la solidarité de proximité	235,5 M€	49,1%
Enfance, jeunesse, famille : prévenir, soutenir, protéger	56,3	11,7%
Anticiper le vieillissement de la population	86,8	18,1%
Personnes handicapées : vers plus d'autonomie	72,3	15,1%
Garantir une offre de santé publique et médicale de qualité	0,3	0,1%
Renforcer la cohésion sociale et territoriale	1,0	0,2%
Proposer une offre diversifiée de logements économiques	2,7	0,6%
SDISS : prévenir et protéger	16,1	3,4%
Projet d'administration : Modernisation et performance	108,4 M€	22,6%
Finances : garantir les équilibres (emprunt)	13,3	2,8%
Moyens internes : sécuriser et optimiser	11,0	2,3%
Ressources humaines : anticiper et maîtriser	82,3	17,2%
Information et communication	1,8	0,4%

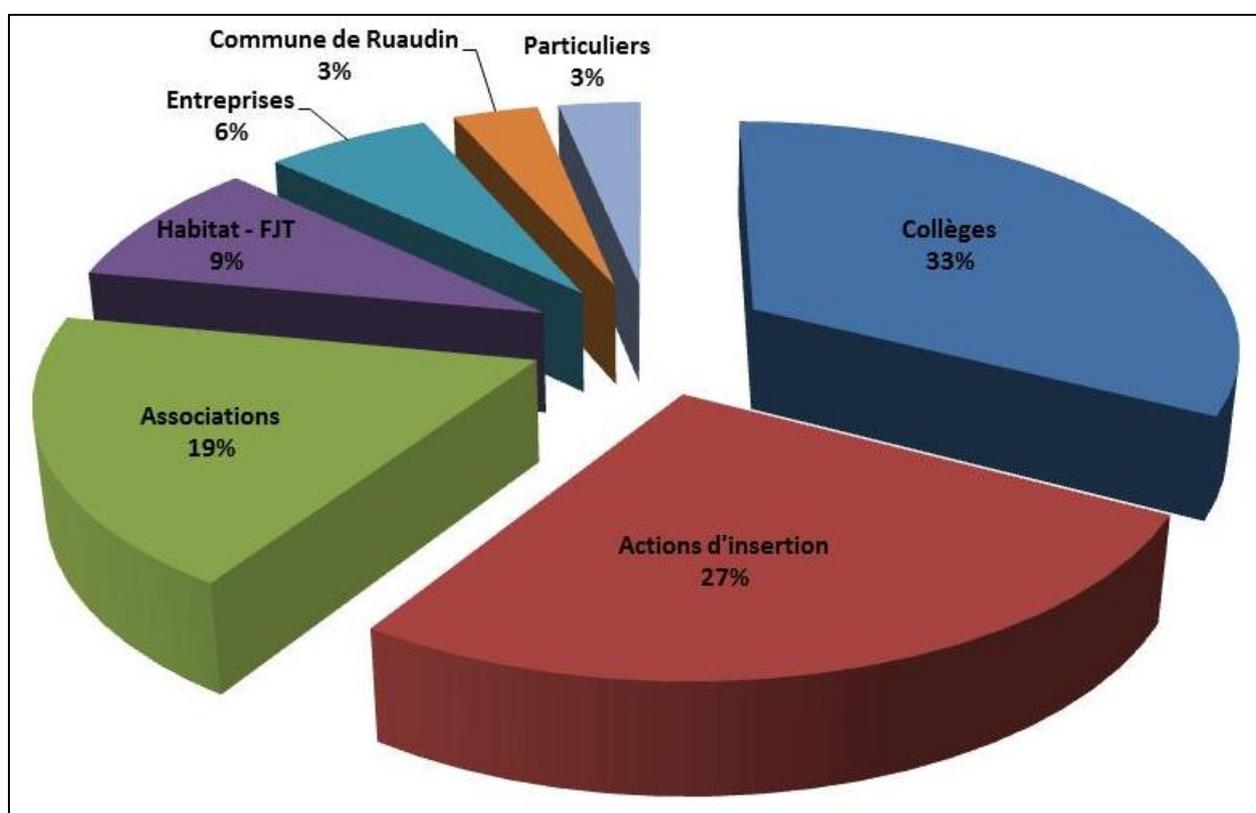
↳ **122 M€ de dépenses d'investissement** dont 65.9 M€ pour les équipements départementaux (54%), 27.8 M€ de subventions aux communes, EPCI et associations (23%) et le remboursement des emprunts (21%).

↳ **Les recettes** de fonctionnement du Conseil général proviennent essentiellement des dotations de l'État (28.5%), de la fiscalité directe (28,8%), de la fiscalité transférée ou indirecte (30,7%) et d'autres recettes de nature diverses (12,1%). Les dépenses d'investissement sont essentiellement financées par les emprunts (49,4%) et des dotations de l'État (44%).

Bilan 2011 des interventions du Conseil général de la Sarthe sur le canton Le Mans Sud – Est

Désormais, le vote du budget du Conseil général consiste à fixer le cadre général de l'exercice budgétaire de l'année en décidant des principes généraux de la politique départementale et des masses budgétaires qui leur sont affectées. Il appartient ensuite à la Commission permanente qui se réunit chaque mois de répartir les crédits en fonction des projets portés par le Conseil général, les autres collectivités locales et les associations partenaires du Département.

Pour avoir une meilleure idée de l'investissement financier du Conseil général sur le canton Le Mans Sud - Est, je vous invite à prendre connaissance du bilan des interventions départementales pour l'année 2011. Ainsi au cours de l'année 2011, c'est **1 414 568 €⁽¹⁾** qui ont été versés par le Conseil général de la Sarthe au bénéfice du canton Le Mans Sud-Est. Cette somme se répartit de la façon suivante :



• **461 922 € pour les Collèges du canton** (hors travaux)

Collège du Sacré-Cœur (établissement privé)	125 069 €
Collège Vauguyon	120 725 €
Collège Les Sources	109 636 €
Collège Le Ronceray	90 902 €
Collège expérimental Anne Frank	15 590 €

• **374 670 € pour les associations d'insertion des personnes en difficultés**

Culture et Liberté	154 000 €
Centre social des Quartiers Sud	102 270 €
Pain contre la Faim	67 000 €
Études et chantiers (chantier du Circuit)	51 400 €

• **267 287 € pour les associations du canton**

MJC Plaine du Ronceray	38 810 €
Centre d'Information sur le Droit des Femmes (Pontlieue)	25 385 €
Centre social des Quartiers Sud	22 115 €
Autres associations socioculturelles	100 057 €
Associations sportives	80 920 €

• **126 744 € en faveur du logement**

Foyer des Jeunes Travailleurs Arc en Ciel (Cité des Pins)	81 829 €
Mancelle d'habitation (construction - Ruaudin)	25 900 €
Le Mans Habitat (rénovation - Le Mans)	15 015 €
Sarthe Habitat (travaux - Ruaudin)	4 000 €

• **91 577 € en faveur des entreprises**

Société Pescarolo Team (Le Mans)	50 000 €
Société Recti-Sarthe (Ruaudin)	40 000 €
Aides aux agriculteurs (Ruaudin)	1 577 €

• **47 135 € de dotations diverses pour la Commune de Ruaudin**

- **45 233 € pour des bourses à 587 collégiens**

(Bourses à 587 collégiens, subventions pour adaptation du logement des personnes âgées ou aides aux naissances multiples)

(1) Ce document ne fait état que des sommes votées par la Commission permanente ; il est donc forcément incomplet. Il faudrait y ajouter :

- Les charges de personnel des travailleurs sociaux (assistantes sociales et service RSA), des TOS des collèges, des personnels d'entretien du réseau routier ;
- Les allocations versées aux habitants du canton (APA, PCH, RSA ...) ;
- Les sommes consacrées au fonctionnement des équipements sanitaires et sociaux (exemple : le foyer des Hêtres de Ruaudin = 796 000 € annuel) ;
- Les financements apportés au Pôle d'excellence sportif du Mans (Syndicat Mixte du Circuit des 24 heures, MMArena, Le Mans Sarthe Basket, Le Mans FC ou encore le Musée de l'automobile) ;
- Les travaux entrepris directement par le Conseil général : entretien des collèges et de la voirie départementale.



Groupe des élus de gauche et républicains

La position des élus de Gauche sur le budget 2012 du Conseil général

Un budget 2012 marqué par un nouveau recul du soutien de l'État

Comme les années passées, l'élaboration du Budget du Conseil général a été assez délicate tant les coups portés par l'État aux collectivités locales continuent à déstabiliser l'équilibre général du Budget.

Le gel des dotations de l'État et la mauvaise compensation de l'acte II de la Décentralisation sont autant de recettes en moins pour le Département alors que les charges ne cessent de progresser. Dans le même temps, la diminution de l'autonomie fiscale du Département liée à la réforme de fiscalité locale prive les élus de leur capacité à décider eux-mêmes de leurs recettes.

Le budget 2012 reste donc un budget fortement contraint, lié aux décisions gouvernementales qui ont conduit, année après année, à réduire considérablement les marges de manœuvres des collectivités locales.

Un budget 2012 qui n'est pas à la hauteur des enjeux

Alors que la crise exige plus que jamais de soutenir l'emploi et renforcer les actions de solidarité, le budget 2012 du Conseil général n'est pas à la hauteur des enjeux.

Ainsi, le recul du soutien aux Communes et Communautés de communes (-7,4%) et plus généralement le recul des dépenses d'investissement (-10,5% hors dette) ne sont pas des bonnes nouvelles au moment où il est essentiel de soutenir les entreprises sarthoises.

De même, alors que le nombre d'allocataires du RSA vient d'atteindre un nouveau record (10 819 foyers allocataires fin 2011) et que la Sarthe apparaît comme le Département de la Région des Pays de la Loire le plus touché par la misère, il aurait été nécessaire de faire preuve de plus d'audace en matière de Solidarité. C'était, notamment le sens, de notre proposition concernant le Contrat de soutien à l'autonomie des jeunes.

Des élus UMP absents au moment de voter le Budget 2012

A l'issue de deux jours de débat, le vote du Budget est généralement le moment clé de la session budgétaire. Pourtant, plus du tiers des élus UMP dont 3 vice-présidents étaient absents. Nous ne pouvons que nous interroger sur ces défections. Témoignent-elles d'une non-adhésion au

Budget 2012 ou plus simplement d'un manque de considération pour les travaux de l'Assemblée départementale ?

Sans la présence des élus de Gauche, le quorum nécessaire à l'adoption du Budget n'était pas atteint. Aussi, nous avons clairement annoncé au nouveau Président que c'était la dernière fois que nous acceptions une telle désinvolture de la part des élus de sa majorité.

Au final, le budget 2012 a été adopté par les seuls élus de la majorité, notre groupe ayant voté contre un budget pour les raisons précédemment exprimées.

PROPOSITIONS

Les élus de Gauche porteurs de propositions crédibles et cohérentes

Dans le cadre d'une démarche constructive notre groupe avait décidé de soumettre à la Majorité départementale 15 propositions extraites du projet départemental « La Sarthe à gauche, c'est l'énergie solidaire ! » que nous avons défendu lors des élections cantonales de mars dernier.

Nous avons été plutôt agréablement surpris de l'accueil réservé par la majorité départementale à nos propositions puisque 5 d'entre elles ont reçu une réponse positive, 9 vont être mise à l'étude ou sont partiellement reprises. Au final, seule notre proposition portant sur l'expérimentation de Contrat de soutien à l'autonomie des jeunes a été d'emblée rejetée ... c'était, pourtant, celle qui nous semblait la plus importante.

Si, l'accueil réservé à notre démarche témoigne de la volonté du nouveau Président d'associer l'ensemble des élus à la gestion du département, nous restons, toutefois, prudents et dans l'attente de la concrétisation de nos propositions. **[Voir annexe 1 - pages 8 à 11]**

ÉDUCATION

Des collèges « performants » ?

Répondant à notre souhait de donner une priorité à l'éducation, le Conseil général a décidé de lancer l'opération « Collège performant ». Lors des débats, nous avons souhaité l'utilisation d'une autre formule car la performance d'un établissement scolaire est d'abord liée à ses résultats en matière de progression des élèves, or la pédagogie n'est pas de la compétence du Conseil général.

Pour autant, le Département doit favoriser la réussite des élèves en offrant un cadre de vie propice aux études. C'est pourquoi, nous avons réaffirmé notre proposition visant à élaborer un plan pluriannuel de travaux dans les collèges tenant compte de la vétusté de certains locaux et des évolutions démographiques constatées. De même, nous avons à nouveau demandé la mise en place d'un programme d'équipements informatiques des établissements visant dans un premier temps à rattraper le retard de certains collèges.

SOLIDARITÉ

Des progrès trop limités et de nombreux sujets d'inquiétude

Le budget Solidarité 2012 est marqué par plusieurs progrès pour lesquels nous militons de longue date notamment en ce qui concerne les actions de prévention en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Pour autant, nous sommes loin d'avoir obtenu totalement satisfaction. Ainsi, nous regrettons particulièrement le rejet de nos propositions visant à expérimenter le Contrat de soutien à l'autonomie des jeunes ou à soutenir les Communes dans leur projet de lieu d'accueil pour la petite enfance.

Après consultation des responsables d'établissements, nous avons dénoncé la mise en place précipitée du paiement-net dans les établissements d'accueil des personnes âgées qui risque de se traduire par une lourdeur administrative du dispositif.

De même, nous avons regretté l'absence de réponse du Conseil général au malaise de ses travailleurs sociaux de plus en plus exposés à la violence d'usagers en perte de repère qui ne comprennent pas que certaines aides puissent leur être refusées. De tels faits ne sont pas admissibles mais, dans le même temps, la proposition de l'administration de « bunkeriser » ses locaux n'est pas une solution.

TERRITOIRES

Internet haut débit : pas de carte blanche à la majorité

Lors des précédentes sessions nous avons vivement critiqué l'attitude des élus UMP niant l'existence de nombreuses zones blanches dans lesquelles la réception de l'internet haut débit est encore difficile voire impossible. Il semble que nous ayons été entendus, la majorité proposant de réaliser un état des lieux précis de l'internet haut débit et de proposer différents scénarii pour la montée en débit des territoires. Pour autant, nous restons très méfiants car les promesses prises en 2004 ne sont toujours pas tenues et il est hors de question pour nous de donner carte blanche à la majorité sur cette question.

Un plan de déplacements qui ne doit pas se limiter aux routes

Depuis de nombreuses années nous demandons que les travaux d'aménagement et de modernisation des routes départementales s'inscrivent dans le cadre d'une programmation pluriannuelle tenant compte des évolutions du trafic routier, des nécessités liées à la Sécurité routière et plus globalement des priorités de l'aménagement du territoire sarthois. Nous avons enfin été entendus puisque le Conseil général a décidé de mettre en œuvre un schéma routier. Toutefois, nous considérons qu'il faut être plus ambitieux et préparer un véritable Plan de déplacements intégrant à la fois la circulation routière mais également les transports communs, le rail et les circulations douces.

L'absence d'une politique environnementale cohérente

Il serait malhonnête de prétendre que le Conseil général de la Sarthe n'agit pas concrètement en faveur de la défense de l'environnement. Il est pourtant difficile de trouver la

cohérence des politiques départementales en la matière. Ainsi, la question de l'eau est à la fois évoquée en Commission Environnement pour ce qui concerne l'assainissement, en commission Agriculture pour la production d'eau potable et l'entretien des rivières et en commission Économique pour le tourisme fluvial. Où est la cohérence ? C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que le Conseil général élabore une Charte de l'eau permettant une gestion intégrée de l'eau dans toutes ses dimensions. De même, nous avons réaffirmé notre souhait de s'engager dans une démarche d'agenda 21 afin de donner une plus grande lisibilité et transversalité aux politiques environnementales du Département.

Pour une politique de soutien aux Communes plus efficace

Premier partenaire des Communes et des Communautés de communes, le Conseil général doit absolument renforcer son soutien technique et financier aux projets portés par les collectivités sarthoises. C'est pourquoi, nous avons soutenu le projet de développer un pôle départemental d'ingénierie publique pour assister les Communes ou leurs groupements ; projet que nous avons défendu au cours de la campagne des élections cantonales de mars 2011.

Dans le même temps, nous avons rappelé l'importance du soutien financier du Conseil général aux projets développés dans les territoires. Or, comment ne pas dénoncer le recul général du soutien aux communes (-7,4%) comme par exemple la division par deux des aides aux Communes pour la construction ou la rénovation des salles polyvalentes ? Au contraire, nous avons réclamé la mise en œuvre d'une réelle politique contractuelle permettant d'apporter un soutien plus important aux équipements structurants à l'image de ce que fait le Conseil régional des Pays de la Loire. Mais, là encore, nous n'avons pas été entendus.



**Groupe des élus de gauche
et républicains**

Budget primitif 2012 Les réponses à nos 15 propositions

Proposition n°1 : Un soutien pluriannuel et transparent aux structures d'insertion	
Conformément à votre annonce, nous souhaitons la mise en œuvre de conventions triennales d'objectifs et de moyens avec les structures d'insertion afin de leur assurer une plus grande visibilité dans leur gestion. Toutefois, nous demandons une plus grande transparence dans l'octroi des subventions aux structures d'insertion par l'instauration d'un barème commun.	Le rapport n°3 propose le lancement d'appels à projet pour mise en œuvre à partir du 1 ^{er} janvier 2013 avec des conventions d'objectifs et de moyens sur 3 ans. = Réponse positive à notre proposition
Proposition n°2 : Développer des clauses d'insertion dans les chantiers publics	
1°) Nous souhaitons que le Conseil général initie la mise en œuvre d'une « commande publique socialement responsable » afin de faire en sorte que les marchés publics départementaux comportent des éléments à caractère social. 2°) Par ailleurs, nous souhaitons que le Conseil général assure la promotion des clauses d'insertion auprès des maîtres d'ouvrages publics locaux notamment dans les projets subventionnés par le Département.	1°) Le rapport n°3 évoque les clauses d'insertion uniquement sur la réalisation de la LGV. Toutefois, pour chaque appel d'offres important le CG72 met en place les clauses d'insertion. = Réponse positive à notre proposition. 2°) Mise à l'étude de notre proposition
Proposition n°3 : Mettre en place un groupe de travail sur les Maisons du Département	
Dans le cadre de l'annonce de la création de Maisons du Département, nous demandons la mise en place d'un groupe de travail associant majorité et minorité afin de définir leur implantation, leur rôle et leur contenu.	Le rapport n°19 propose une expérimentation de Maison du Département à Mamers et sur un autre site dans le Sud Sarthe. Accord sur la mise en place d'un groupe de travail sur les Maisons du Département. = Réponse positive à notre proposition
Proposition n°4 : Expérimenter le Contrat de soutien à l'autonomie des jeunes	
Pendant la campagne des élections cantonales, nous avons fait de la mise en œuvre du Contrat de soutien à l'autonomie des jeunes une de nos principales propositions. Aussi, nous souhaitons que cette proposition puisse être expérimentée sur un petit groupe de jeunes sarthois (une centaine par an).	La Majorité considère que cela n'est pas la compétence du Cg 72. Il est prêt à mettre en place des actions nouvelles dans le cadre du FAJ mais pas celle-ci. = Proposition non retenue
Proposition n°5 : Mettre en œuvre des contrats d'objectifs pour la Prévention spécialisée	
Nous souhaitons que les actions de prévention spécialisée développées sur l'agglomération mancelle s'inscrivent dans le cadre de contrats d'objectifs territorialisés par secteur après appel à projet auprès des associations pouvant mettre en œuvre ces actions.	Le rapport n°5 évoque le lancement d'un appel à projet en 2012 en matière de prévention spécialisée. = Réponse positive à notre proposition

Proposition n°6 : Élaborer un plan pluriannuel des travaux dans les collèges	
Nous souhaitons la mise en œuvre d'un plan pluriannuel des travaux dans les collèges s'appuyant sur un état des lieux précis de l'ensemble des établissements réalisé en concertation avec les Principaux et chaque Conseiller général.	Elaboration d'un plan prévisionnel d'investissement autour de la notion d'« établissement performant ». Appel à une expertise extérieure. = Réponse positive à notre proposition
Proposition n°7 : Développer l'usage des Nouvelles technologies dans les collèges	
Face aux fortes disparités existantes entre les établissements en matière d'équipements informatiques, nous souhaitons que le Conseil général définisse un ratio de postes informatiques par élève valable pour l'ensemble des établissements (exemple : 30 postes informatiques pour 100 élèves) et traite en priorité les demandes des établissements les moins bien dotés de façon à parvenir, dans un premier temps, à un meilleur équilibre entre les établissements.	Poursuite des équipements informatiques aux collèges en fonction des effectifs (nouveau) + opération de câblage de 4 à 54 établissements. Ces évolutions représentent un progrès mais ne sont pas conformes à nos attentes sur deux points : - Effort supplémentaire pour les établissements les moins dotés. La majorité est prête à bouger sur cette proposition. - Définition d'un taux d'équipement minimum des établissements. Cela pourra être décidé dans le cadre du programme Collège Performant. = Réponse partielle à notre proposition
Proposition n°8 : Créer une dotation « actions globalisées » en faveur des Collèges	
Nous souhaitons que le Conseil général alloue une enveloppe financière annuelle aux collèges leur permettant de mettre en œuvre les projets inscrits par leur équipe éducative dans le projet d'établissement. Dans notre esprit, cette aide dite « actions globalisées » doit remplacer les dispositifs d'aides actuels et doit être calculée en fonction du nombre d'élèves avec une bonification pour les établissements en ZEP et les établissements de zone rurale. 25% des crédits devront être ciblés vers la pratique et la diffusion culturelle.	Le rapport n°9 ne fait pas état de notre proposition. Toutefois, le Président est intéressé et propose de mettre à l'étude cette proposition pour la rentrée de septembre 2012. = Mise à l'étude de notre proposition
Proposition n°9 : Résorber les zones blanches numériques	
Malgré les sommes importantes engagées dans le cadre de la délégation à SARTEL, des zones plus ou moins importantes du territoire ne bénéficient toujours pas d'une connexion internet satisfaisante. Nous souhaitons que la priorité soit donnée à la résorption de ces zones blanches dans le cadre d'un partenariat avec France Telecom et les collectivités locales afin de permettre à chaque Sarthois de bénéficier réellement d'un niveau de desserte à hauteur de 2 mégabits/s.	- Le rapport n°13 propose la réalisation d'un état des lieux de l'internet haut débit pour le 1 ^{er} trimestre. Puis étude de scénarii pour la montée en débit des territoires pour dégager des priorités d'action. Approbation d'un schéma directeur (STDAN) au cours du dernier trimestre. - Décision d'accompagner les collectivités voulant avancer sans attendre les résultats du SDTAN. = Des avancées notables mais pas d'engagement à tenir les promesses de 2004.

Proposition n°10 : Mettre en œuvre d'un plan départemental des déplacements

Nous souhaitons que le Conseil général mette en œuvre un plan départemental des déplacements visant à donner une plus grande cohérence à la politique départementale des transports. Organisé autour de la notion transversale du développement durable, ce plan devra traiter trois axes d'action : favoriser les transports collectifs, poursuivre la modernisation du réseau routier et développer les modes de transport doux. Dans ce cadre, un plan pluriannuel de travaux routiers doit être élaboré pour dégager les priorités d'actions.

Le rapport n°14 propose la réalisation d'un Schéma routier à partir d'un état des lieux partagés permettant d'identifier les enjeux et dégager des priorités d'actions. Cela va plutôt dans le sens que nous souhaitons mais d'une façon très partielle puisque les déplacements ne sont pas appréhendés dans leur pluralité : transports en commun, circulations douces ...
Le débat a permis d'aboutir à un accord sur l'idée de lier les déplacements routiers aux autres types de transports.

= Réponse partielle à notre proposition

Proposition n°11 : Créer un fonds « Habitat – Maîtrise de l'énergie »

Afin de permettre aux ménages les plus démunis de réaliser des économies d'énergie et rompre parfois avec la spirale du surendettement, nous souhaitons que le Conseil général propose à ses partenaires du Fonds de Solidarité Logement la création d'un Fonds « Habitat – Maîtrise de l'énergie » afin d'intervenir de manière plus efficace sur le champ de la maîtrise de l'énergie. Géré par le FSL, ce fonds pourra prendre la forme d'aides complémentaires permettant de financer des travaux dans les habitats énergivores indignes.

Le rapport n°16 propose de venir en relais du programme « Habiter mieux » visant la rénovation thermique des logements du parc privé en direction des propriétaires occupants modestes (425 logements en 2012).

= Réponse différente de notre proposition mais qui répond aux mêmes objectifs.

Proposition n°12 : Favoriser les circuits courts pour soutenir une agriculture de proximité

Nous souhaitons que le Conseil général favorise les circuits courts en mettant en place une plateforme d'achats pour les collèges afin de faciliter l'approvisionnement des restaurants scolaires en marchandises issues de l'agriculture locale. Cette structure pourrait être, dans un deuxième temps, étendue aux autres sites de restauration collective : écoles, lycées, entreprises, établissements pour personnes âgées.

Le rapport n°16 propose le lancement d'une réflexion en 2012 pour valoriser les productions locales « Terroir Sarthe. Cela ne correspond pas à notre attente.

= Mise à l'étude de notre proposition

Proposition n°13 : Mettre en place une charte de l'EAU

Le territoire départemental est marqué par la présence de milieux aquatiques d'une grande richesse écologique et économique mais dont l'équilibre écologique demeure fragile. C'est pourquoi nous souhaitons la mise en œuvre une Charte de l'Eau permettant une gestion intégrée de toutes les questions concernant la gestion des eaux de surface ou souterraines et la protection des milieux naturels. La charte de l'Eau pourra s'articuler autour de 4 objectifs prioritaires : la préservation ou la reconquête de la qualité de l'eau, la protection et la valorisation des milieux aquatiques (rivières, plans d'eau et zones humides) par une gestion équilibrée, la sécurisation de l'alimentation en eau potable et la lutte contre les inondations.

Les questions liées à l'eau sont abordées dans les commissions économie (rapport n°3), agriculture (rapport n°19) et environnement (rapport n°20). Il n'y a pas de volonté d'avoir d'une politique intégrée de l'eau dans le cadre d'une Charte de l'eau.

= Mise à l'étude de notre proposition

Proposition n°14 : Développer la diffusion culturelle en zone rurale

Afin d'éviter que territoire rural ne rime avec désert culturel, nous souhaitons que le Conseil général assure un travail de coordination de l'offre culturelle permettant de multiplier les représentations de spectacles vivants au sein de chaque territoire. Cela passe notamment par un soutien à l'équipement des salles polyvalentes et la mise en œuvre d'une programmation départementalisée permettant aux compagnies sarthoises de présenter leurs productions dans l'ensemble des territoires. Dans notre esprit, il ne s'agit pas de financer des représentations de spectacles vivants mais d'organiser en lien avec les territoires intéressés une programmation cohérente et partagée.

Mise à l'étude de notre proposition

Proposition n°15 : Créer un cycle de conférence sur l'Histoire locale aux Archives

Alors que les Archives Départementales de la Sarthe disposent désormais de locaux modernes permettant un accueil du public dans les meilleures conditions possibles, nous proposons de renforcer leur attractivité en mettant en place un cycle de conférences sur l'Histoire locale en lien avec le Département « Histoire et sciences humaines » de l'Université du Maine et les revues spécialisées (Vie Mancelle et Sarthoise, Maine Découvertes ...).

Mise à l'étude de notre proposition

Les budgets 2012 de la Ville du Mans et Le Mans Métropole pour les Quartiers Sud

Les budgets 2012 s'inscrivent à nouveau dans un contexte incertain découlant à la fois du contexte général de crise économique, de la baisse prévisible des dotations de l'État (- 1 160 000 €) et des effets de la réforme de la fiscalité locale (suppression de la taxe professionnelle).

Les budgets 2012 d'un montant total de **722 millions d'€uros** sont construits avec la volonté de renforcer les services à la population tout en poursuivant la réalisation d'équipements structurants ou de proximité, créateurs de richesse et/ou protecteurs d'environnement.

Pour 2012, l'ensemble des investissements programmés s'établit à 98 millions d'€uros pour la Ville du Mans (dont 44,5 M€ pour l'espace culturel des Jacobins) et 77 millions d'€uros pour Le Mans Métropole (dont 12 M€ pour la 2^{ème} ligne de Tramway).

BUDGET 2012 - VILLE DU MANS

◆ **Éducation**

Travaux dans les écoles maternelles :

J. Ferry – Rénovation des locaux (tranche 1/3)	250 000 €
L. de Vinci – Rénovation intérieure (tranche 3/3)	85 000 €
Dr. Calmette – Renforcement structurel de la coursive	75 000 €
P. Picasso – Protection de la charpente et rénovation des verrières	65 000 €
M. Bastié – Réfection du sol de la salle de motricité	25 000 €
E. Cotton – Remplacement centrale incendie	4 000 €
Léonard de Vinci – Remplacement centrale incendie	4 000 €

Travaux dans les restaurants scolaires :

C. Gounod – Réfection des sols du réfectoire	32 000 €
M. Ange – Réfection de la salle à manger primaire	30 000 €
M. Ange – Ouverture d'une porte (normes de sécurité)	15 000 €

◆ **Culture**

Équipement salle Oasis (musiques actuelles)	46 000 €
Cinéma et salle le Royal - Équipement	10 000 €

◆ **Sports**

Antarès – Programme d'équipement annuel	225 000 €
Complexe des Bruyères – Piste d'athlétisme	34 000 €
Gymnase Gounod – modifications de la chaufferie	9 000 €

◆ **Espaces verts**

Ronceray – Aire de jeux multisports	130 000 €
Les Bruyères – Aire de jeux multisports	70 000 €
Parc Vauguyon – Structure de jeux	35 000 €

◆ **Proximité – Quartiers – Vie associative**

Maison de quartier Robert Manceau (Maroc Pavoine)	1 630 000 €
Salle H. Barbin – Réfection du Foyer	100 000 €
Salle du Royal – Étude pour la réfection de la salle polyvalente	5 000 €
Centre social – Remplacement centrale incendie	5 000 €
MPT J. Moulin – Programme annuel d'équipement	4 600 €

BUDGET 2012 - LE MANS METROPOLE

◆ **Aménagement du tissu urbain**

Aménagement des espaces extérieurs Glonnières	2 595 000 €
Implantation Caserne des Pompiers – Zone du Fouillet	1 080 000 €
Aménagement des espaces extérieurs Ronceray	700 000 €
Réaménagement des espaces extérieurs de la Cité des Bigarreux	500 000 €
DUP - Georges Durand - Place H. Vaillant	300 000 €
DUP - Boulevard Pierre Brossolette	50 000 €
Provisions Secteur Grande Sapinière	40 000 €

◆ **Voirie – Circulation – Éclairage public**

Rue Rodolphe Diesel (aménagement transports en commun)	300 000 €
Rénovation éclairage public – Rues des Glonnières	250 000 €
Réfection de la rue de Limoges	100 000 €

CONSEIL CANTONAL

Le Mans – Quartiers Sud
Ruaudin

Séance n°39
2 février 2012

Répartition de la dotation de base cantonale

Dans le cadre de sa politique territoriale de soutien aux Pays, le Conseil général a décidé d'attribuer à chaque conseiller général, une dotation dite de base s'élevant à 88 000 € sur quatre années (de 2009 à 2012) soit 22 000 € par an. Cette dotation étant constituée de crédits d'investissement, les sommes non dépensées sont reportables d'une année sur l'autre.

Chaque Conseiller général est chargé de répartir cette somme dans le cadre de la Convention de développement local signé entre le Conseil général et le Pays du Mans. Les projets doivent obligatoirement s'inscrire dans l'un des 4 volets suivants :

- Aide à la modernisation et au développement des hébergements touristiques ;
- Soutien à la restauration du patrimoine non classé;
- Aide au développement et à l'équipement des associations et des collectivités ;
- Sensibilisation à l'environnement et maîtrise de l'énergie dans les bâtiments.

Projets validés par le Conseil général en 2009

Porteur du projet	Description du projet	Estimation de la dépense	Taux de subvention	Subvention attribuée	Date de validation
Le Mans Sarthe Vélo	Acquisition de six vélos pour l'école jeunes	8 500 €	46.6%	4 000 €	11 septembre
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CDIFF)	Acquisition de matériel informatique afin de développer les permanences dans les quartiers.	2 023 €	50%	1011.50 €	2 octobre
Amicale des locataires Vauguon	Acquisition de matériel Informatique	423.90 €	50%	211.95 €	2 octobre
Cultures du Cœur Maine	Acquisition de matériel Informatique	1 711 €	50%	855 €	15 décembre
Astre des Quartiers Sud (football féminin)	Acquisition de matériel Informatique	499 €	50%	249 €	15 décembre
Cercle des Modélistes Ferroviaires du Maine	Réalisation de caissons de protection pour le transport de documents d'archives et la maquette des tramways à vapeur de la Sarthe	1 704,20 €	50%	852 €	15 décembre
TOTAL 2009				7 179.45 €	

Projets validés par le Conseil général en 2010

Porteur du projet	Description du projet	Estimation de la dépense	Taux de subvention	Subvention attribuée	Date de validation
Amicale des jardiniers de Ruaudin	Acquisition de jardinières pour améliorer le fleurissement du centre ville de Ruaudin	4 325,88 €	37%	1 600 €	25 janvier
Ville du Mans	Aménagement d'un local de réunion et de stockage pour le matériel sportif sur le stade des Sources pour l'US Glonnières	20 257 €	24.7%	5 000 €	10 septembre
Commune de Ruaudin	Création d'un espace dédié à la mise en place d'une garderie périscolaire	58 750 €	17.0%	10 000 €	26 novembre
TOTAL 2010				16 600 €	

Projets validés par le Conseil général en 2011

Porteur du projet	Description du projet	Estimation de la dépense	Taux de subvention	Subvention attribuée	Date de validation
Dacapo 72	Equipement en matériel pour l'école de magie	3 269,31 €	50%	1 634,65 €	18 mars
Le Mans Sarthe Vélo	Achat de vélo pour l'école	9 350,00 €	40%	3 740,00 €	22 avril
Secouristes français de la Croix Blanche	Acquisition de deux moniteurs multiparamétriques permettant une prise en charge rapide et efficace des patients.	7 082,47 €	50%	3 541.23 €	17 décembre
MJC Plaine du Ronceray	Achat de matériel de lumière et de sonorisation pour la salle de spectacle l'Alambik.	49 978,14 €	30%	15 000 €	17 décembre
Association l'Arc en Ciel	Aménagement du local de la rue Edouard Belin : acquisition de mobilier et de matériel petite enfance	8 710,28 €	45,9%	4 000 €	17 décembre
TOTAL 2011				27 915,88 €	

Dépenses 2009	7 179,45 €
Dépenses 2010	16 600,00 €
Dépenses 2011	27 915,88 €
Total CDL	51 695,33 €



Somme disponible fin 2011	14 304,67 €
Crédits de l'année 2012	22 000,00 €
Crédits disponibles en 2012	36 304,67 €

L'intervention du Conseil général est strictement encadrée :

- Taux plancher de subvention : entre 15 et 50 % du montant HT ou TTC des investissements (selon que le maître d'ouvrage récupère la TVA) ;
- Plancher de subvention : 1 500 € pour les collectivités et 150 € pour les associations ;
- Le montant maximum de la subvention ne pourra être supérieur à la participation du maître d'ouvrage, public ou privé ;
- L'additionnalité entre dotation de base et régime d'aide habituel du Conseil général est interdite ;
- **Les travaux ou les acquisitions ne peuvent en aucun cas débiter avant que le Conseil général ait confirmé par écrit son accord.**

CONSEIL CANTONAL

Le Mans – Quartiers Sud
Ruaudin

Séance n°39
2 février 2012

Répartition des dotations cantonales aux associations

Traditionnellement, chaque Conseiller général dispose de deux dotations à répartir entre les associations de son canton pour les aider dans le financement de leurs activités et projets.

Le montant des dotations cantonales est lié au nombre d'habitants de chaque canton soit 25 010 habitants pour Le Mans Sud est - Ruaudin. Pour 2011, le Conseil général a décidé de maintenir les dotations au même niveau que l'an passé soit :

Dotation sportive	0,50 € par habitant	12 505 €
Dotation culturelle	0.35 € par habitant + part fixe de 3.800 €	12 554 €
TOTAL		25 059 €

Les subventions sont désormais strictement limitées aux associations (les collectivités sont exclues du dispositif) et d'un montant supérieur ou égal à 150 €.

♦ Répartition de la dotation sportive

Je vous propose de répartir cette dotation de la façon suivante :

- 10 500 € pour les associations sportives ayant déposé un dossier afin de soutenir leurs actions au titre de l'année 2012 ;
- 1 500 € pour les dossiers « coups de pouce » 2012 destinés à soutenir des projets particuliers concernant les jeunes ;
- 505 € en réserve pour des demandes arrivant avant le 1^{er} septembre.

♦ Répartition de la dotation culturelle

Je vous propose de répartir cette dotation de la façon suivante :

- 11 800 € pour les associations culturelles ayant déposé un dossier afin de soutenir leurs projets au titre de l'année 2012 ;
- 754 € en réserve pour des demandes arrivant avant le 1^{er} septembre.